

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET INEGALITES SOCIALES

Fatiha BENATSOU

Membre du Conseil économique, social et environnemental

Avant tout, je tiens à vous souhaiter la bienvenue au Conseil économique, social et environnemental. Le président Jacques Dermagne aurait voulu être parmi nous mais il est pris par des engagements et vous prie de l'excuser. Je suis très touchée de participer à votre réunion organisée dans le cadre du Cercle pour l'aménagement du territoire.

Le sujet qui nous réunit ce soir est d'aborder l'aménagement du territoire et les inégalités sociales. Je tenterai de vous dresser une analyse qui, je l'espère, ne sera pas trop pessimiste.

La connaissance de la géographie des populations en situation précaire et à bas revenus, surtout s'agissant des populations jeunes, est fondamentale pour l'avenir. Les inégalités sociales et le développement de la paupérisation sont des préoccupations pour l'aménagement des territoires, parce qu'elles sont une menace pour la cohésion territoriale dans la mesure où l'objectif de bien-être social est essentiel au développement durable des territoires. Ces situations sont révélées à une échelle fine comme par exemple la zone d'emploi. Je dois vous avouer qu'à mon niveau, je trouve que la politique de l'aménagement du territoire reste encore une affaire d'experts. Il semble que l'aménagement du territoire a une dimension européenne plus que nationale. Mais je me trompe, sans doute. Il y aurait peut-être à mener des campagnes d'information auprès du grand public et à vous entendre davantage sur les questions d'inégalités territoriales et sociales.

Plusieurs facteurs de précarité peuvent conduire à des situations de pauvreté, comme l'absence de logement ou la maladie, mais **l'exclusion durable du marché du travail est majeure**. Elle est souvent liée à une absence de qualification, à l'échec scolaire. Nous avons en France, plus de 80 000 jeunes qui sortent de l'école sans diplôme ni qualification. L'Education nationale ne dément pas les chiffres. Je dois avouer qu'elle mène des actions de réussite éducatives dans les quartiers et, il faut le reconnaître, travaille avec le tissu associatif local contre l'échec scolaire. Les choses progressent lentement. Mais comment voulez-vous réduire l'échec scolaire quand les classes sont à plus de 30 élèves issus des mêmes conditions sociales et culturelles. Comment voulez-vous lutter contre l'échec scolaire, quand les professeurs sont des jeunes professeurs peu expérimentés. Là aussi, depuis de très nombreuses années, les associations et les parents réclament des professeurs chevronnés qui ne veulent pas venir dans les quartiers sensibles.

Actuellement, je travaille sur un rapport : « Les entreprises dans les zones franches urbaines ». Savez-vous combien d'habitants vivent dans ces zones ? Et bien, c'est près de 1,5 million de nos concitoyens qui vivent dans les ZFU et qui cumulent divers handicaps que la crise actuelle risque d'accentuer : chômage, précarité, pauvreté, exclusion, insécurité, ...

La réponse politique, en 1997, a été prise dans le cadre de la politique de la ville en créant 100 ZFU sur le territoire national et ultra-marin. Il s'agit de favoriser la création d'entreprise et la création d'emploi pour réduire le taux de chômage très élevé dans ces quartiers. Plus de 40% ! Même en période de reprise économique, le taux de chômage n'a pas baissé. Les diplômés dans ces quartiers sont aussi touchés par le chômage. Cette situation doit nous interpeller.

On constate dans ces quartiers l'absence d'entreprises, la fermeture des commerçants qui partent à cause des problèmes d'insécurité, la dégradation des logements, les difficultés de transport. Il semblerait que la politique de l'aménagement du territoire n'ait pas apporté de solution à cette situation inacceptable pour notre pays. Depuis trente ans, nous savons que nous avons des quartiers défavorisés qui sont touchés par l'exclusion et le chômage. Je trouve que le dispositif d'exonérations fiscales et sociales, est intéressant. Car il favorise l'économie et permet à l'entreprise de s'installer au cœur de la redynamisation de ces quartiers. Lors d'un déplacement des conseillers de la section productive du conseil, nous sommes allés à Clichy/Montfermeil et à Aulnay sous bois, en Seine saint Denis, faire une visite de terrain. Dans ce département, 10 ZFU et plus de 600 micro-entreprises sont installées. Un bilan positif. Mais il reste encore beaucoup à faire, notamment en matière de transport. Il y a des aberrations qui me choquent aujourd'hui, pour la militante que je suis. A 15 km de Paris, les habitants sont obligés de faire 2 heures de transport pour se déplacer à l'intérieur du département.

L'image négative de ces quartiers et des habitants freine le développement économique. De même les stigmatisations à l'égard de la population que l'on voit toujours comme étrangère, alors qu'elle est française depuis trois voire quatre générations.

Mais on a longtemps mis en avant les inégalités sociales et sous-estimé les discriminations. Aujourd'hui, c'est l'inverse : la lutte contre les discriminations a volé la vedette à la lutte contre les inégalités, souvent au nom de la "diversité". L'accent mis sur les discriminations a tendance à masquer les mécanismes sociaux et éducatifs qui produisent les inégalités. La création de la HALDE est une bonne chose. Mais les effets sont encore timides. Nous pratiquons tous, sans le vouloir, des discriminations. Ainsi lors des recrutements, il suffit de lire les annonces, les employeurs recherchent trop souvent le mouton à cinq pattes. Nous savons également que quand vous mettez sur votre CV une certaine ville, vous n'avez aucune chance d'être recruté. Ne parlons pas non plus des recruteurs qui passent leur temps à chercher les failles dans les CV au lieu d'identifier les potentiels du candidat. Le modèle anglo-saxon dans ce domaine devrait nous faire réfléchir, car il mise sur les qualités des hommes au lieu de voir leurs origines.

Alors quand vous êtes issus des « quartiers », quand vous avez une adresse à Clichy/Montfermeil, à la Courneuve, vos CV sont mis de côté.

La discrimination ne doit pas cacher le problème plus général des inégalités sociales, dont la responsabilité incombe à l'ensemble de la société. Au nom de la médiation de la "diversité" notre société s'accommode, par exemple, très bien de la précarité dans les entreprises qui pénalise les femmes, les handicapés et les personnes d'origine étrangère, premières victimes des discriminations. Nous avons les grandes entreprises qui ont signé la charte de la diversité, mais globalement, c'est plutôt de l'affichage dans les belles brochures et pour les reportages à la Télévision.

La politique d'aménagement du territoire doit contribuer à maîtriser ces phénomènes, en aidant les territoires les plus en difficulté, notamment les zones sensibles mais aussi les zones rurales en voie de désertification, les zones en reconversion lourde, et les zones urbaines en difficulté à se forger un projet. Le soutien doit notamment mettre l'accent sur l'éducation, la culture, l'information et la communication, et sur l'innovation.

La politique d'aménagement du territoire doit aussi contribuer au renforcement des dispositifs de proximité et à l'expression des solidarités locales nécessaires à la constitution des réseaux sociaux. Dans un contexte d'exacerbation des concurrences, elle doit privilégier les coopérations entre territoires, afin d'améliorer les services offerts aux acteurs économiques et aux populations, notamment en donnant corps aux réseaux de villes et de pays.

En conclusion, le défi de nos sociétés est de lutter à la fois contre les discriminations et les inégalités sociales, avec les outils du droit contre les discriminations, des politiques économiques et sociales contre les inégalités et un urbanisme plus harmonieux qui permettent aux habitants de mieux vivre.

Au cours du débat qui a suivi cette intervention, les points suivants ont été soulignés :

- *Le rôle joué par « Défense 2^{ème} chance », créée à l'initiative du ministère de la Défense et qui forme des jeunes, volontaires, en recherche d'une réinsertion sociale.*
- *La nécessité d'améliorer les dessertes des « quartiers », en particulier pour faciliter la bonne marche des entreprises qui s'y implantent.*

- *L'exemplarité de la Charte de la diversité, initiée par l'Institut Montaigne de Claude Bébear, qui facilite l'embauche notamment par une analyse concrète des compétences figurant sur les CV.*
- *L'apport positif des nombreuses associations oeuvrant dans ce secteur, comme des initiatives prises par certaines grandes écoles.*
- *Ce qui donne une impression de dispersion des efforts.*
- *L'efficacité des politiques sociales serait démultipliée dès lors qu'elles deviendraient transversales. Pour mieux traiter notamment les problèmes de peuplement, de mixité sociale, d'accès aux services publics (surtout à la santé)*
- *La multiplicité des niveaux de collectivités locales et des administrations concernées auxquelles se heurtent tant d'initiatives : exemple des difficultés innombrables auxquelles se heurte l'Ecole alsacienne pour localiser un nouvel établissement en banlieue Est du fait que c'est une école intégrée et que sont donc décideurs les municipalités pour le primaire, le département pour le collège, la région pour le lycée, les services de la culture pour les activités extra scolaires, etc.*

Une conclusion se dégage de ce débat : il faut apprendre à vivre ensemble, et savoir tendre la main.

Appel est fait aux compétences du Cercle pour épauler et encourager les jeunes qui veulent s'en sortir en les « tutorant » et en les parrainant. La Lettre relaie bien volontiers cet appel et se chargera de transmettre les suggestions et propositions de ses lecteurs.